

**Tribunal de Grande Instance de Paris**

Extrait des Minutes du Greffe  
du Tribunal de Grande Instance  
de PARIS

Jugement du : 13/01/2015

: chambre correctionnelle

N° minute : 2

N° parquet : 141

## **JUGEMENT CORRECTIONNEL**

### **SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

Attendu qu'il convient, au vu des éléments du dossier et des débats à l'audience de faire droit à l'exception de nullité et d'annuler le procès verbal de mesure du taux d'alcoolémie et le procès verbal d'audition ;

### **PAR CES MOTIFS**

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de

### **SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

Fait droit à l'exception de nullité soulevée par le conseil de

**ANNULE** le procès verbal de mesure du taux d'alcoolémie et le procès verbal d'audition ;